

(Ah ! bah ! comme à Québec ? s'écrie un député de la gauche.)

J'ai pris une part très-active au combat et je suis aussi fier du triomphe que si c'était entièrement mon œuvre. Ma satisfaction est d'autant plus grande que je suis assuré que l'Administration n'a qu'à présenter une série de bons projets de loi destinés à augmenter la prospérité du pays, pour rester dans la pleine jouissance de ce triomphe.

Mais il s'en trouve parmi nous qui prétendent que les membres du cabinet sont tellement divisés entr'eux qu'il leur sera précisément impossible de s'entendre pour proposer à la Chambre les réformes désirables. Si telle avait été d'abord l'opinion de quelques-uns, elle aurait dû se modifier considérablement après avoir pris connaissance du discours du trône. Ce discours nous prouve, en effet, que l'administration a une politique déterminée, aussi complète et aussi harmonique qu'une Chambre canadienne puisse le désirer. Celle-ci trouvera, en effet, dans les différents paragraphes du discours, plusieurs motifs de satisfaction. Quelques-uns de mes collègues appartenant à une certaine nuance de l'opposition, ont pu se figurer qu'il y avait de graves omissions dans ce discours, à propos de réformes qu'ils croient de la plus grande importance. Je crois, néanmoins, pouvoir répondre qu'aucune partie de la province n'éprouve la nécessité urgente de voir la réalisation de ces réformes. (Entendez.) Dans le Bas-Canada, au moins, je suis sûr qu'après les réformes qui ont été introduites, tout ce que le peuple demande pour le moment, c'est le repos, la tranquillité, un temps-d'arrêt, de manière que les nouveaux rouages aient le temps de bien fonctionner et que les citoyens s'habituent aux nouveaux systèmes. (Entendez.) L'esprit public se fatiguerait s'il était agité encore aujourd'hui; les convulsions continuelles ne lui vont pas et il demande à se faire à un changement, avant d'en appeler un second. (Très-bien; applaudissements des deux côtés.) Les changements qui viennent d'avoir lieu ont été rapides et si l'on se remettait immédiatement à l'œuvre, les forces pourraient se trouver par trop affaiblies. C'est pourquoi j'ai remarqué avec plaisir que le discours du trône, au lieu de mentionner aucune des réformes auxquelles on a fait allusion, plaçait au premier rang les questions qui touchent aux intérêts commerciaux, judiciaires et impériaux du Canada. (Applaudissements.)

Qu'on me permette de passer rapidement en revue les différents paragraphes du discours. Son Excellence a su faire une allusion, amenée avec beaucoup de goût, à la situation particulière dans laquelle nous nous trouvions lorsque fut prononcé le discours du trône précédent. L'Empire sortait à peine d'une des guerres les plus importantes et les plus sanguinaires qu'ait eu à livrer la mère-patrie. Elle venait de conclure la paix après une lutte commencée pour défendre glorieusement le faible contre le fort. Cependant, comme nous nous félicitons du retour de la paix, nous nous sommes trouvés au milieu d'une rébellion dans l'Est, qui pendant un certain temps, a pris des proportions menaçantes. Son Excellence a bien prouvé qu'elle comprenait les sentiments du peuple canadien. Elle ne s'est pas trompée en disant que nous sympathisons avec nos compatriotes au milieu de leurs cruelles épreuves et que nous avons éprouvé une joie sincère en apprenant les succès des soldats qui défendent si bravement l'honneur du vieil étendard britannique; (applaudissements) car quelques uns de nos propres concitoyens ont partagé le succès et les revers de l'armée et, si parmi eux se trouve un Inglis triomphant, nous en comptons d'autres, le malheureux Delisle, l'infortuné Joly, qui sont tombés sur le champ d'honneur en mêlant leur sang à celui des braves britanniques, (tempête d'applaudissements.) La colonie entière se joindra à Son Excellence pour dire que la mention faite dans le discours du trône des hauts-faits de notre héroïque armée pendant la révolte dans les Indes n'est qu'une bien faible reconnaissance de ses illustres services. [Entendez.]

Dans le second paragraphe du discours, il est question des affaires commerciales du Canada et l'on y félicite le peuple canadien d'avoir pu échapper presque entièrement aux effets désastreux du dernier cataclysme financier. Les États-Unis eux-mêmes, avec toutes leurs richesses, ont plus souffert que le Canada, et non seulement leurs banques ont été ébranlées rudement, mais même quelques unes de leurs maisons de commerce

les plus anciennes se sont écroulées au milieu d'une ruine générale. Aucune de nos banques ne s'est trouvée dans l'impossibilité de remplir ses engagements et, au milieu de la déroute générale, nos maisons de commerce ont su augmenter encore la grande réputation que leur avait valu la sûreté de leur système financier. [Applaudissements.]

Il n'y a point dans le discours du trône de phrase que j'ai lue avec autant de plaisir que celle où il est question de la nécessité d'assimiler les codes commerciaux des deux parties de la Province. [Hear ! hear !] Le défaut d'unité dans ces deux codes avait été dénoncé depuis longtemps et l'on avait senti la nécessité d'y remédier pour faciliter les opérations commerciales d'un Canada avec l'autre. Dans mon opinion, les lois commerciales du Bas-Canada appellent moins les modifications que celles du Haut-Canada; mais je serai heureux de donner mon adhésion à la réforme de tout ce que l'on pourra trouver de défectueux dans l'un de ces deux codes. (hear !)

Il est donné à entendre dans le discours de Son Excellence que les lois du Bas-Canada concernant les jurys seront aussi modifiées. J'espère que le gouvernement ne touchera à cet édifice légal qu'avec les plus grands soins, car le système actuel fonctionne bien. Naturellement je ne puis pas dire s'il en est de même dans le Haut-Canada; mais je puis dire que dans le Bas-Canada, à l'exception de quelques cas où, si le crime n'a pas été puni, c'est peut-être à cause du manque de talent des avocats chargés de la poursuite, la justice a été parfaitement administrée.

[Il est six heures et le Parleur descend de son estrade. A sept heures et demi, il y remonte et M. Morin reprend en ces termes:]

Son Excellence nous a parlé de la question électorale qui, selon moi, est une des plus importantes. J'avais supposé d'abord que c'était une affaire de privilège; mais, après mûre réflexion, et après avoir passé en revue les incidents qui ont marqué les dernières élections, j'approuve le gouvernement lorsqu'il nous promet de saisir la première occasion de modifier le système électoral. Le pays reconnaîtra que cette réforme est indispensable et la Chambre ne pourra qu'adopter les moyens qu'on lui offrira d'empêcher à l'avenir la fraude et la violence. [Entendez.]

Je passe à présent au paragraphe où l'on nous promet de s'occuper activement de la colonisation. Pendant plusieurs années, les hommes publics ont étudié et débattu sérieusement cette question, regrettant à la fois de voir tant de nos compatriotes s'éloigner de leur patrie pour aller s'établir sur le sol étranger, et un si grand nombre d'immigrants passer dans notre pays et disparaître aussitôt pour gagner les États voisins. Et pourtant il n'y a rien chez ces derniers qui attire le colon et que notre Canada ne possède pas aussi; car ici, plus encore que là-bas, se trouve la liberté bien entendue et des institutions établies sur un tel pied que tout Européen qui vient parmi nous, doit arriver au bien-être s'il est actif, énergique et intelligent. J'espère que le projet de loi que doit présenter le commissaire des Terres de la Couronne obtiendra le double avantage d'arrêter l'exode des enfants du Canada et de retenir parmi nous les flots des immigrants britanniques. [Entendez !]

Le discours invite ensuite la Chambre à tourner son attention vers nos pêcheurs. Déjà depuis plusieurs années une partie de notre population s'est occupée activement de cette branche d'industrie et je suis heureux de voir le gouvernement prêt à donner une nouvelle impulsion à cette source de revenu. Si la loi protège efficacement nos propres pêcheurs, non seulement le bien-être du pays pourra grandir, mais le total du revenu public devra s'accroître.

Il a été fait aussi allusion aux changements qui viennent de se faire dans le système judiciaire du Bas-Canada. On a mis fin à la centralisation de l'administration de la justice; mais il est naturel que les lois ne soient pas parfaites dès leur première introduction, et je suis heureux de voir que les membres de l'administration qui sont les pères d'utiles réformes dans la machine judiciaire et municipale, sont prêts à demander toutes les modifications qui pourraient rendre ces lois plus efficaces. (Applaudissements.)

Le succès de la ligne des vapeurs canadiens, dont il est question dans le discours, doit être pour nous tous un sujet de féli-